

CONSEIL DU 8° ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le 20 juin 2022, à 19 heures, les membres du conseil du 8° arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents:

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LECUYER

Membre absent :

• M. Jean-Louis BARTHELÉMY (pouvoir à M. TILLOY)

Madame la Maire ouvre la séance, à 19 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2022 11

Désignation du secrétaire de séance

08 2022 12

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil du 8° arrondissement du 16 mai 2022

08 2022 14

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2022 DAC 309, 2022 DTEC 26, 2022, DVD 55, 2022 DVD 69, 2022 DJS 30

08 2022 13

Vote du budget supplémentaire 2022 de l'état spécial de la mairie du 8º arrondissement

2022 DAC 32

Subventions (395.975 euros), conventions avec seize théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

2022 DAC 309

Subventions de fonctionnement (154.000 euros), avenant à convention et convention avec 10 écoles de musique de Paris

2022 DAC 500

Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la FEDIP au 27 rue Saint-Pétersbourg (8°)

2022 DAC 377

Subventions de 22.000 euros à huit associations historiques et conventions avec sept d'entre elles

2022 DAC 585

Subventions de 10.000 euros à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 8° arrondissement

2022 DASCO 29

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (1.350 euros), subventions d'équipement (13.710 euros) et subventions travaux (158.266 euros)

2022 DASCO 37

Caisses des écoles et collèges publics — Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges

2022 DASCO 57

Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE — Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022

2022 DASCO 62

Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome — Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2022-2023

2022 DJS 8

Subventions de 3.200 euros à deux associations sportives (8e)

2022 DJS 30

Subventions (119.500 euros) 1 convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S 09 et avenants avec 12 $_{
m O.M.S}$

2022 DDCT 38

Subventions de 1.000 euros à trois associations au titre de la quote-part du fonds d'animation local (FAL) attribuée au 8° arrondissement

2022 DLH 148

Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

2022 DVD 41

Prise en compte de l'impact de la COVID 19. Parc de stationnement François 1er (8e). Avenant n° 1 à convention DSP

2022 DVD 55

Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget participatif — Subventions d'investissement (173.541 euros) à 10 associations et conventions associées

2022 DVD 66

Événement Fête Place aux Vélos pendant la Journée Paris Respire sans voiture. Subvention d'investissement à l'association RéPAR (35.000 euros) et convention associée

2022 DVD 69

Réseau de chaleur parisien — Classement et définition de la zone développement prioritaire

2022 DFPE 81

Subvention de 154.500 euros à neuf associations et signature de neuf conventions, pour leur activité de médiation familiale

2022 DSP 9

Subvention de 28.000 euros à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP

2022 DILT 6

Avenant n°1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public — Autorisation – Signature

2022 DTEC 26

Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public

V08 2022 07

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris prenne d'urgence plusieurs mesures conservatoires pour la sauvegarde la place de la Concorde

V08 2022 08

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris informe les élus et les habitants du 8° arrondissement sur la mise à jour de la révision du plan de circulation dans le quartier Saint-Augustin

Q08 2022 04

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8° arrondissement pour faire un point d'étape sur la saison des "terrasses estivales" dans l'arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint.

Jean-Louis Barthelémy, excusé, a donné son pouvoir à André Tilloy.

Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1º/08 2022 11

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire Gauger, comme secrétaire de séance. La délibération 08 2022 11 est adoptée à l'unanimité.

2º/08 2022 12

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil du 8° arrondissement du 16 mai 2022

Mme d'HAUTESERRE

Avant d'approuver le compte-rendu de notre Conseil, quelqu'un a-t-il des observations à formuler? La délibération 08 2022 12 est adoptée à l'unanimité.

3º/08 2022 14

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2022 DAC 309, 2022 DTEC 26, 2022, DVD 55, 2022 DVD 69, 2022 DJS 30

Mme d'HAUTESERRE

Les délibérations 2022 DAC 309, DVD 55, DVD 69, DJS 30 et DTEC 26 ont été transmises par les services centraux de la Ville de Paris après la publication de notre ordre du jour.

Conformément à l'article 6 de notre règlement intérieur, nous devons délibérer de l'inscription de ces délibérations à l'ordre du jour.

Les délibérations 2022 DAC 309, DVD 55, DVD 69, DJS 30 et DTEC 26 sont inscrites à l'ordre du jour.

4°/08 2022 13

Vote du budget supplémentaire 2022 de l'état spécial de la Mairie du 8e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

À la suite du vote du compte administratif à l'unanimité de notre Conseil d'arrondissement le 16 mai 2022, le budget supplémentaire vient principalement reprendre le solde d'exécution de l'exercice 2021 pour l'ajouter à l'exercice 2022.

Des ajustements sont également opérés afin de tenir compte des premiers mois d'exécution du budget 2022.

La crise inflationniste bouscule également nos équilibres budgétaires. Ainsi, les crédits relatifs aux fluides bénéficient d'un abondement spécifique de 229.863,58 euros afin de couvrir l'augmentation des prix du chauffage, de l'électricité notamment.

Le budget supplémentaire aboutit ainsi à une augmentation des crédits de 506.843,73 euros. L'état spécial est ainsi proche des 3 millions d'euros en 2022, sous l'effet notamment de l'augmentation progressive des crédits pour les travaux «urgents» effectués dans les équipements de proximité.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 08 2022 13 est adoptée à l'unanimité.

5°/2022 DAC 32

Subventions de 395.975 euros, conventions avec seize théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

M. HESSE

Dans le cadre de la politique municipale d'aide à l'activité théâtrale, je vous propose ce soir d'apporter notre soutien aux théâtres membres de l'ASTP, qui concerne seize théâtres, dont le théâtre Michel dans notre arrondissement qui recevra une subvention de 6.759 euros pour une mise aux normes.

Ces théâtres bénéficieront, par cette aide, d'un soutien pour réaliser des travaux d'entretien ou d'amélioration du confort des artistes ou des spectateurs. Pour encourager tous ces théâtres à réaliser ces travaux, je vous propose d'autoriser la Ville à signer ces seize conventions d'équipements pour un montant total de 395.975 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DAC 32 est adoptée à l'unanimité.

6°/2022 DAC 309

Subventions de fonctionnement (154.000 euros), avenant à convention et convention avec dix écoles de musique de Paris

M. HESSE

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des enseignements artistiques de la Ville de Paris, la Ville souhaite apporter son soutien à dix écoles de musique dont l'action et le rayonnement représentent une offre complémentaire au conservatoire municipal d'arrondissement.

Afin de permettre à ces écoles de musique associatives de pouvoir poursuivre leurs activités en faveur de la connaissance et de la pratique de la musique, je vous propose d'attribuer, au titre de l'année 2022 la somme de 154.000 euros de subventions à ces écoles.

Il est à noter que la somme de 4.000 euros sera attribuée à l'association Octaves & Arpèges, domiciliée dans notre arrondissement et qui souffre elle aussi des conséquences de la crise sanitaire et enregistre depuis quelques mois une baisse d'inscription, particulièrement chez les tout-petits. Je vous propose d'en délibérer et de bien vouloir autoriser la Mairie à signer cette convention.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DAC 309 est adoptée à l'unanimité.

7°/2022 DAC 500

Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la FEDIP au 27 rue Saint-Pétersbourg

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez les républicains espagnols, réfugiés en France après la guerre d'Espagne, ont été enrôlés dès le début de la Seconde Guerre mondiale sur la ligne Maginot. Arrêtés par le régime nazi lors de la défaite française, ils feront partie des premiers déportés de France dès 1940.

La Federación Española de Deportados e Internados Políticos (FEDIP) a réuni à la Libération les survivants de ces déportations. Revenus dans un pays qui n'était pas leur pays d'origine, ils étaient totalement démunis. La FEDIP vint alors au secours des ex-déportés et des familles de déportés.

La FEDIP s'est également mobilisée pour faire reconnaître l'engagement des républicains espagnols dans la guerre. C'est grâce à son action qu'un «monument à la mémoire des républicains espagnols morts pour la Liberté» a été dressé au cimetière du Père-Lachaise.

En 1963, la FEDIP acquiert un local au 27 rue de Leningrad, renommée Saint-Pétersbourg, et y restera jusqu'à sa dissolution en 2008.

Cette délibération a donc pour objet qu'une plaque commémorative soit apposée au 27 rue de Saint-Pétersbourg dont le libellé est le suivant :

«ICI DE 1963 À 2008 LA FEDERACIÓN ESPAÑOLA DE DEPORTADOS E INTERNADOS POLÍTICOS (FEDIP CRÉÉE EN SEPT. 1945) A ŒUVRÉ POUR LES DROITS ET L'HISTOIRE DES RÉPUBLICAINS ESPAGNOLS RÉFUGIÉS EN FRANCE EN 1939 ET QUI FURENT DÉPORTÉS DANS LES CAMPS NAZIS D'AOÛT 1940 À MAI 1945».

Permettez-moi à travers cette délibération à rendre hommage à Véronique Salou, fille de républicain espagnol, avec qui je me suis entretenue pour mener à bien ce projet.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DAC 500 est adoptée à l'unanimité.

8°/2022 DAC 377

Subventions de 22.000 euros à huit associations historiques et conventions avec sept d'entre elles

M. HESSE

Par le présent projet, je vous propose d'apporter notre soutien à huit associations qui se sont données pour objet d'étude la transmission de l'histoire et du patrimoine dans les différents arrondissements de Paris.

Cette association effectue des recherches sur l'histoire de notre ville, elle valorise la recherche auprès du plus grand nombre et organise des conférences.

Afin de leur permettre de poursuivre leurs actions, je vous propose l'attribution de la somme de 22.000 euros en 2022.

L'association historique et archéologique des 8° et 17° arrondissements bénéficient d'une subvention de 3.500 euros dans le cadre de ses recherches et de la tenue de ses conférences.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DAC 377 est adoptée à l'unanimité.

9°/2022 DAC 585

Subventions de 10.000 euros à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 8° arrondissement

M. HESSE

Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, je vous propose de bien vouloir apporter votre soutien à trois associations culturelles qui animent la vie artistique de notre arrondissement, à hauteur de 10.000 euros :

- 3.000 euros pour le festival «Toi Femmes». Cette manifestation s'est tenue au printemps dernier et met en lumière des femmes réalisatrices:
- 3.000 euros pour les éditions Je vous aime, maison d'édition créée pour les lycéens du lycée
 Racine:
- 4.000 euros au profit des mémoires du Mont-Valérien.

Mme LÉCUYER

Pouvez-vous nous préciser quelles sont les actions de l'association Mémoire du Mont-Valérien dans le 8° arrondissement?

Mme d'HAUTESERRE

J'ai demandé à son président Alain Faber de se rapprocher des écoles, dans le cadre de la transmission de la Mémoire que nous portons depuis un certain temps, pour que l'association produise un passeport patriotique pour les élèves des écoles du 8° arrondissement. Ce n'est pas encore fait, mais c'est en cours.

M. BALADI

Je voulais intervenir sur le festival «Toi Femmes» pour dire que c'est une association que nous connaissons bien : elle organisait notamment un festival au cinéma Lincoln fin mai, parrainé par Marina Vlady et Corinne Touzet.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote?La délibération 2022 DAC 585 est adoptée à l'unanimité.

10°/2022 DASCO 29

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (1.350euros), subventions d'équipement (13.710 euros) et subventions travaux (158.266 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Comme vous le savez, la collectivité prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens. Toute l'année, ils peuvent ainsi recevoir une dotation

complémentaire de fonctionnement pour financer des frais exceptionnels pour des travaux ou de l'équipement.

Ce mois-ci, c'est le collège Condorcet qui bénéficie ainsi d'une subvention de 2.508 euros pour le remplacement d'une vanne du système d'eau chaude sanitaire.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DASCO 29 est adoptée à l'unanimité.

11°/2022 DASCO 37

Caisses des écoles et collèges publics — Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Deux collèges du 8º arrondissement, Condorcet et Octave Gréard, disposant aujourd'hui d'une restauration autonome seront repris par la Caisse des écoles à la rentrée 2023. Avec cette délibération, il s'agit de définir, sur la base des retours d'expériences de premiers collèges ainsi gérés, les obligations des différents partenaires. La convention-type est ensuite adaptée pour chaque collège.

Concernant la reprise en gestion des collèges par les Caisses des écoles, la Ville de Paris a considéré nécessaire de rédiger une convention tripartite DASCO-Collèges-DCE afin d'avoir un document répondant aux obligations et aux règles du bon fonctionnement de la restauration scolaire pour l'ensemble des parties.

Ainsi ce document permettra-t-il d'avoir une base fixant les modalités avec exhaustivité. Il est utile de préciser que certaines caisses pouvaient déjà avoir à gérer ce type d'établissement sans convention et de ce fait, il était parfois peu évident de savoir de qui relevaient certains sujets.

Ce projet de convention a été établi avec un groupe de travail DASCO-Caisse des Écoles et a été présenté aux organisations syndicales qui l'ont validé.

Une fois passée en Conseil de Paris, cette convention sera déclinée et personnalisée par chaque collège repris en gestion par la Caisse des écoles de l'arrondissement. La convention précisera les détails relatifs aux points suivants :

- Les orientations stratégiques en termes de sécurité, de qualité et de durabilité alimentaires, le «Plan d'alimentation durable», de suppression des plastiques, du traitement des déchets, de la modernisation du parcours usager avec une thématisation adaptée ainsi que la bonne gestion et du suivi de la carrière des agents, l'optimisation et de la sécurisation financière d'une politique d'achats adaptée, d'une offre de restauration adaptée aux convives avec des actions de sensibilisation à l'éducation nutritionnelle durable;
- Le périmètre et les modalités de la prestation de restauration en lien avec la convention d'occupation des locaux comme la définition du bon usage des locaux spécifiques de la Caisse des écoles et des locaux partagés au sein du collège;
- Les modalités et obligations diverses en termes d'entretien, de maintenance, de sécurité, d'assurance, de responsabilité, de gestion des déchets, de l'encadrement et de la gestion des personnels;
- Les modalités d'application du règlement de la restauration;
- L'inscription à la restauration, la tarification, la facturation et le recouvrement;
- Les modalités de concertation sur les évolutions et les améliorations possibles.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DASCO 37 est adoptée à l'unanimité.

12°/2022 DASCO 57

Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE — Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022

Mme MALACHARD des REYSSIERS

La collectivité doit prendre en charge une partie des charges locatives des logements mis à disposition de certains personnels de l'Éducation nationale comme les chefs d'établissement, les adjoints au chef d'établissement, les conseillers d'éducation, le personnel soignant, etc., et ce gratuitement. Cette délibération reconduit ainsi le montant de l'année dernière. Je vous propose de voter pour.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DASCO 57 est adoptée à l'unanimité.

13°/2022 DASCO 62

Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome — Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2022-2023

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Comme vous le savez, la Ville de Paris fixe les tarifs de restauration scolaire. Dans cette délibération, nous allons voter sur les tarifs applicables aux adultes qui prendront leur repas durant l'année scolaire 2022-2023. Ces commensaux sont donc les personnels de la Ville de Paris ou de l'Éducation nationale, les personnels administratifs, médicaux, les surveillants, les enseignants, etc., qui déjeunent dans les collèges où ceux qui s'y restaurent de manière ponctuelle. Les prix des repas sont stables par rapport à l'année dernière, et je vous propose de voter pour.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DASCO 62 est adoptée à l'unanimité.

14°/2022 DJS 8

Subventions de 3.200 euros à deux associations sportives (8° arrondissement)

M. GAUGER

J'espère que nous allons continuer dans cet esprit œcuménique sur les délibérations DJS. La première d'entre elles concerne la subvention à deux associations sportives du 8º arrondissement. Vous le savez, la Ville et la Mairie d'arrondissement soutiennent fortement le développement au quotidien de la vie sportive.

Dans ce cadre-là, la Ville apporte son soutien, notamment par l'attribution de subventions de fonctionnement annuelles. Or, le 8º arrondissement encourage plutôt ses associations à demander des subventions d'investissement sur des projets très précis. Nous savons qu'une subvention de fonctionnement peut ne pas être pérennisée, et cela ne correspond pas à la culture des associations

sportives du 8° arrondissement que de vivre ou survivre grâce aux subventions. Il est plus sain qu'elles survivent grâce à leur dynamisme et à leurs adhérents.

Nous recevons ainsi très peu de demandes de subvention de fonctionnement dans le 8º arrondissement. Toutefois, nous avons deux demandes: la première concerne le lycée Racine, à hauteur de 700 euros par an. La fiche explicative est annexée à la délibération. Cette subvention est reconduite, le lycée Racine est très orienté vers le sport féminin, et très impliqué dans des sports exceptionnels, à l'instar du tir à l'arc, discipline dans laquelle les adhérents obtiennent des médailles à très haut niveau. Le lycée mène des projets intéressants listés dans l'annexe: sauvetage aquatique, le lycée a aussi sa propre salle de musculation, et de nouvelles pratiques pour les équipes féminines avec le stade français.

Les Expatriés est un très beau club qui est arrivé il y a quelques années. À ses débuts, ce club ne bénéficiait que d'un ou deux créneaux, mais grâce à son dynamisme, à son enthousiasme, aux échos positifs que nous recevions des usagers aussi bien que des agents sur place, qui faisaient l'écho d'une vraie bonne entente, le club a su montrer un professionnalisme impressionnant. Il a pris ainsi au fur et à mesure des années, une certaine ampleur dans l'arrondissement.

Avec Mme le Maire, nous leur avions fixé comme feuille de route, au-delà d'obtenir leur créneau, d'organiser des événements. Non seulement ils ont créé des super-sprints de triathlon pour les adultes (j'ai participé à l'un d'eux) et les scolaires. Ils ont démarché des sponsors privés et s'impliquent dans l'handisport.

Ils sont présents au forum des associations, ils sont présents au Téléthon, dans un esprit très agréable et très encourageant. Pour toutes ces raisons, nous appelons à voter pour cette subvention.

La délibération évoque les critères d'attribution : il faut savoir que ceux-ci ont été votés en 2009. Nous avons eu une réunion le 7 juin dernier avec Mme le Maire et Karim Ziady, conseillé délégué à la vie sportive. Il a été dit, de gauche comme de droite, qu'il serait intéressant de revoir ces critères qui avaient fait l'unanimité en 2009 : le sport féminin était mis en avant. Le sport féminin a beaucoup progressé ces dernières années, d'autres critères pourraient être pris en compte. Nous avons toujours regretté à droite que des associations qui ont une trésorerie saine subissent un critère pondérateur, négatif. Autrement dit «vous gérez bien la trésorerie de votre association? Vous aurez alors un malus par rapport aux subventions». Nous souhaitons encourager et accompagner les associations qui gèrent bien leur trésorerie. Une discussion apolitique sur ces critères d'attribution devrait avoir lieu.

Mme LÉCUYER

Tu évoquais le triathlon des Expatriés : concrètement, où est-ce que cela se déroule?

M. GAUGER

Dans le 8° arrondissement, cette association s'entraîne principalement pour les épreuves de natation. Pour ce qui est du vélo et de la course à pied, cela se passe dans d'autres endroits à Paris, notamment au parc Monceau pour la course à pied. Le super-sprint, qui est un mini-triathlon se déroule au centre sportif Jacqueline Auriol : en sortant de l'eau, on saute sur les «vélos d'appartement» mis à disposition par Décathlon et d'autres partenaires. La course à pied tourne autour de la ZAC Beaujon, cela crée un certain dynamisme le week-end pour les adultes, le matériel reste installé en début de semaine suivante pour les scolaires.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DJS 8 est adoptée à l'unanimité.

15°/2022 DJS 30

Subventions (119.500 euros) 1 convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 09 et avenants avec 12 O.M.S

M. GAUGER

Cette délibération porte sur l'O.M.S. du 8º arrondissement. Comme chaque année, la dernière inspection générale de la Ville de Paris a félicité largement cet O.M.S., dont le rôle n'est pas de se substituer aux associations, mais de les accompagner. Ils remplissent cette mission à merveille. Nous pouvons une fois encore féliciter tous les bénévoles qui animent cet O.M.S. 8 qui est le bras armé sportif du 8º arrondissement, comme nous l'avons encore vu ces derniers jours.

Vendredi dernier, nous avions une réunion avec l'Hôtel de Ville sur la mobilisation et les Jeux, avec tous les dispositifs qui accompagneront l'arrivée des Jeux olympiques : l'O.M.S. 8 était très intéressé et très impliqué dans tous les dispositifs.

Samedi, j'étais avec ma collègue Sophie-Charlotte Debadier, nous avons lancé la première journée handisport du 8° arrondissement au centre sportif Jacqueline-Auriol. Il ne s'agit pas de faire du handisport l'événement d'une seule journée, néanmoins cette journée a permis de mettre en exergue ce qui est fait et ce qui est développé pour le handisport. L'O.M.S. 8 a comme feuille de route de ne pas faire de l'événementiel, mais de la pérennisation. Il faut que la Ville soit un partenaire fiable. Nous sommes montés au créneau chaque année pour préserver cette subvention. Je crois que désormais c'est rentré dans les mœurs puisqu'on n'essaie plus de nous baisser le montant de cette subvention chaque année. Nous nous réjouissons de cette continuité.

Sachez que cet O.M.S. ne vit pas seulement grâce aux subventions municipales, nous avons certains partenaires, dont le Crédit Mutuel, et de plus en plus de partenaires privés, notamment grâce au président Michel Chieze qui développe activement le partenariat privé.

L'O.M.S. 8 est dynamique et a été présent pendant la crise sanitaire : il a été le numéro vert pour beaucoup d'associations en difficulté. Les situations de crise sont toujours très complexes à gérer lorsqu'il y a des professeurs et des animateurs à faire vivre, sans avoir d'adhérents. Beaucoup d'associations sont encore en grande difficulté, l'O.M.S. explique le dispositif au niveau des fédérations, de la Région, de la Ville, etc.

Je crois que nous pouvons non seulement voter pour cette délibération, mais aussi en profiter pour les féliciter.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DJS 30 est adoptée à l'unanimité.

16°/2022 DDCT 38

Subventions de 10.000 euros à trois associations au titre de la quote-part du fonds d'animation local (FAL) attribuée au 8° arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Dans le cadre du «Pacte parisien de la proximité», les arrondissements se voient attribuer des subventions pour les associations.

Le montant est fixé en fonction du nombre d'habitants de l'arrondissement, soit 10.000 euros pour ce qui nous concerne.

Nous avons choisi de soutenir la Fondation Maréchal de Lattre en leur allouant une subvention de 3.500 euros. La Fondation va ainsi mettre en place des actions en direction des collégiens et lycéens de l'arrondissement afin d'expliquer l'importance de l'engagement des jeunes dans les conflits mondiaux. Concrètement, il s'agit de la remise de documents comme une chronologie de la Seconde Guerre mondiale ou encore la biographie du Maréchal de Lattre. Les expositions de la Fondation seront diffusées dans les établissements scolaires, et les élèves seront invités au ravivage de la Flamme de la Nation.

Le Souvenir français bénéficie d'une subvention de 3.000 euros. Cette aide permettra à l'association d'organiser la cérémonie annuelle place de Narvik afin de commémorer la bataille éponyme, première victoire des Alliés sur le régime nazi. L'association va également organiser des ravivages de la Flamme avec les écoles de l'arrondissement ainsi que la cérémonie annuelle de passation du drapeau au lycée Fénelon.

L'antenne du 8° de la Protection Civile Paris Seine se voit allouer une subvention de 3.500 euros. Il s'agit d'aider ses différentes missions, qu'il s'agisse des maraudes dans le cadre de notre cellule de veille des personnes à la rue, mais aussi des actions de formation aux premiers secours ou encore ses interventions dans le cadre de sa participation à l'offre de secours.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DDCT 38 est adoptée à l'unanimité.

17°/2022 DLH 148

Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Mme d'HAUTESERRE

La loi ÉLAN du 23 novembre 2018 impose aux collectivités de se doter d'un tel plan, avec les principes suivants :

- Créer un réseau d'accueil des demandeurs sur l'ensemble du territoire, ce qui est par exemple le cas dans les mairies d'arrondissement à Paris;
- Mettre en place la cotation des demandes afin de favoriser l'égalité de traitement des demandeurs;
- Favoriser la location choisie, c'est le cas à Paris où les demandeurs peuvent postuler sur une offre publiée sur le site Loc'annonces.

Si la capitale a déjà mis en œuvre la plupart des objectifs assignés à travers ce plan partenarial, cette délibération lance la concertation avec l'ensemble des parties prenantes afin d'adopter le plan au cours du le trimestre 2023.

Mme LÉCUYER

La politique municipale du logement social ne fonctionne pas à Paris, mais il nous est proposé de débattre de gestion plutôt que de vision.

Plusieurs centaines de milliers de Parisiens attendent un logement social depuis des années, le taux de rotation dans le parc HLM est en-deçà de 5 %, les préemptions dispendieuses et les reconventionnements inutiles se traduisent par toujours plus de ghettos et toujours moins de mixité avec plus de 70 % de logements très sociaux et moins de 30 % de logements pour les classes moyennes dans le parc social.

Enfin, le fait que cette politique soit pilotée par un adjoint communiste n'arrange probablement pas la situation.

Pendant ce temps, les prix sont exorbitants dans le parc locatif privé. Devant les difficultés à se loger, des milliers de familles et de Parisiens de la classe moyenne fuient chaque année la capitale et dans notre arrondissement le marché de l'immobilier est tendu par le nombre élevé des bureaux et des résidences secondaires ainsi que le taux de vacance important.

Pour mieux loger les familles et les Parisiens de la classe moyenne, il faudrait reconventionner certains logements sociaux, nous pourrions aussi réserver un quota aux gardiens retraités, etc. Nous en avons déjà parlé, à l'instar de la réserve mise en place par la Mairie de Paris pour les agents de la collectivité.

Compte tenu de ces problèmes, débattre du lancement de l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs n'est vraiment pas à la hauteur des enjeux, c'est pourquoi j'exprime un avis défavorable sur ce projet de délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Notre arrondissement bénéficie d'un taux de logements sociaux s'élevant à 2,5 %. Vous le savez, une loi oblige toutes les collectivités à créer des logements sociaux sur leur territoire.

Il ne vous aurait pas échappé que, dans le 8° arrondissement, si vous y viviez, il y a des familles que nous recevons toutes les semaines, qui nous demandent un logement social parce qu'elles n'arrivent plus à payer leur loyer. Les familles s'agrandissent et n'ont plus les moyens d'avoir un appartement adapter à leur situation, c'est pourquoi certaines décident de quitter le 8ème pour un arrondissement où elles trouveront un loyer plus abordable.

Vous nous parlez de ghettos. Il ne me semble pas que nous puissions taxer de ghettos les logements dans ces quartiers de notre arrondissement. Si vous habitiez le 8ème, vous comprendriez que vous pourriez peut-être utiliser ce terme pour des villes en périphérie parisienne, mais en ce qui nous concerne, je n'en vois pas dans l'arrondissement.

Cette délibération concerne également le 8^{ème}. Un certain nombre de logements sont sortis de terre et chaque projet qui émerge conduit une centaine de personnes à me demander de les aider.

Vivre dans un logement social ne signifie pas vivre dans un ghetto ou être en dessous de tout! Quel que soit le gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche, il a conscience que nous avons besoin de logements pour accueillir des agents, des fonctionnaires et aussi des personnes qui n'ont pas les moyens d'habiter dans des logements au loyer trop élevé.

Oui, nous avons besoin de ces logements sociaux, et je regrette que vous ayez dans votre état d'esprit la perception de ghettos quand il s'agit de logements réalisés dans notre arrondissement.

Mme LÉCUYER

Ce n'est pas le sujet de la délibération. Je lis «Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs». Je parle de tout Paris.

Mme d'HAUTESERRE

Nous sommes ici en conseil d'arrondissement et dans le 8° arrondissement. Nos logements sociaux sont très demandés. Actuellement, nous avons 1800 dossiers en attente de personnes qui habitent dans l'arrondissement et nous n'avons pas suffisamment de logements sociaux, loin de là... Je ne parle même pas des familles extérieures au 8° arrondissement qui nous transmettent leur dossier.

Nous essayons d'aider avant tout les habitants de notre arrondissement, certaines familles attendent depuis cinq ou six ans, voir plus...

Il nous faut avoir, les uns et les autres, et nous en tant qu'élus et Maire, notre mot à dire et porter un regard positif sur ces logements et sur cette population qui attend de nous que nous puissions les loger.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DLH 148 est adoptée à la majorité (12 voix). Mme LECUYER vote contre.

18°/2022 DVD 41

Prise en compte de l'impact de la COVID 19. Parc de stationnement François 1^{er} (8°). Avenant n° 1 à convention DSP

M. BALADI

Comme cela a été fait sur d'autres contrats de concessions, il s'agit ici de modifier les modalités de calcul de la redevance pour 2020 concernant le parc de stationnement François ler, dans le 8° arrondissement.

Au lieu d'être composée d'une partie fixe et d'une partie variable, la redevance sera désormais calculée sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires qui correspond à la part de la redevance versée en 2019 par rapport au chiffre d'affaires.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DVD 41 est adoptée à l'unanimité.

19°/2022 DVD 55

Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget participatif — Subventions d'investissement (173.541 euros) à 10 associations et conventions associées

M. TILLOY

Dans le cadre du budget participatif 2019, le projet «Faciliter les déplacements à vélo» a été choisi par les Parisiens avec une enveloppe de 700.000 euros. Grâce à cette délibération, des subventions seront versées à des associations organisant des ateliers d'apprentissage du vélo, de réparation et d'entretien des vélos.

Ces subventions leur permettront de s'équiper en matériel et outillage, d'aménager leurs locaux pour les rendre compatibles et performants pour accueillir ces usages et pour mieux communiquer autour de ces services.

Nous espérons que les sessions d'apprentissage seront l'occasion de rappeler le Code de la route aux futurs cyclistes et que ceux-ci seront sensibilisés au respect des piétons. Favoriser le vélo nous semble en effet positif, tant que cela ne se fait pas à l'encontre des autres moyens de mobilité, je vous invite donc à voter pour cette délibération.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DVD 55 est adoptée à l'unanimité.

20°/2022 DVD 66

Évènement Fête Place aux Vélos pendant la Journée Paris Respire sans voiture. Subvention d'investissement à l'association RéPAR (35.000 euros) et convention associée

M. GAUGER

Je rappellerai que l'année dernière, 5000 personnes avaient participé à cet événement «Fête Place aux Vélos» qui s'était tenu place de la Concorde lors de la journée sans voiture. Il s'agit de renouveler cette opération le 18 septembre prochain et se tiendront une bourse aux vélos, des ateliers de réparation, des animations pour les enfants, une piste d'essai ainsi qu'un village associatif.

Nous sommes favorables à cette délibération, avec la réserve évoquée à l'instant par André Tilloy: tout moyen de transport doit respecter les autres et son conducteur sensibilisé. Peut-être en effet que, lors des prochains événements de ce genre, un stand tenu par la police municipale pourrait être installé pour rappeler le Code de la route.

Mme LÉCUYER

Avant d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération consensuel, je souhaite revenir brièvement sur la politique du vélo menée par la Mairie de Paris. Vous en avez touché un mot.

Nous pouvons tous nous réjouir du retour du vélo à Paris. Aujourd'hui, les Parisiens attendent toutefois toujours des pistes cyclables séparées, de préférence unidirectionnelles, protégées des voitures comme des deux-roues motorisées et continues. Ils attendent aussi des stationnements ou des parkings sécurisés. Pour leur part, les habitants attendent enfin que soient aménagés les grands axes du boulevard Hausmann et du boulevard Malesherbes et que soient enfin sécurisées et séparées les pistes cyclables du boulevard des Batignolles et de la rue de la Pépinière.

C'est pourquoi je formule le vœu que le Plan Vélo 2021-2026 ne soit pas un nouveau cycle de fausses promesses. Je rappelle qu'il prévoit de créer 130 km de pistes sécurisées, de sécuriser des carrefours, d'augmenter de moitié le nombre d'arceaux d'accroches et de déployer 100 000 nouvelles places de stationnement. Je renouvelle ici mes regrets qu'en dépit du serpent de mer d'un Code de la rue les cyclistes ne soient pas suffisamment sensibilisés à la condition des piétons et des personnes à mobilité réduite, comme si l'Hôtel de Ville n'osait appeler sa clientèle électorale à plus de responsabilité et de civisme. Quant à votre idée de proposer un stand et de faire de l'initiation au Code de la route pour le vélo, j'y souscris.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DVD 66 est adoptée à l'unanimité.

21°/2022 DVD 69

Réseau de chaleur parisien — Classement et définition de la zone développement prioritaire

M. BALADI

Le classement d'un réseau de chaleur consiste à définir une zone géographique appelée «zone de développement prioritaire (ZDP) » sur laquelle les bâtiments ont l'obligation de se raccorder au réseau de chaleur s'ils n'apportent pas de solution plus écologique ou plus économique.

Concrètement, cela est lié avec CPCU, le réseau parisien de chauffage urbain: 500 km de canalisations sont enterrés. Aujourd'hui, ce sont surtout les bâtiments publics ou les entreprises qui sont reliés et très peu d'immeubles privés, alors que c'est l'une des sources de chaleur les plus

économiques, comme nous le voyons avec les tensions que nous avons sur l'énergie, notamment du fait de la guerre en Ukraine. C'est un vrai sujet.

Ce réseau parisien porte un impact : il faudra ouvrir nos rues et réfléchir intensément puisque cela requiert une connexion qui n'est pas neutre pour nos rues, nos immeubles et nos bâtiments.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DVD 69 est adoptée à l'unanimité.

22°/2022 DFPE 81

Subvention de 154.500 euros à neuf associations et signature de neuf conventions, pour leur activité de médiation familiale

Mme d'HAUTESERRE

Avant de céder la parole à Martine Guichard, conseillère d'arrondissement déléguée à la Santé mentale, je tiens à la remercier pour son engagement sans faille dans cette délégation. Le Conseil local de Santé Mentale du 8º arrondissement est particulièrement dynamique. Le 10 juin dernier, nous avons été accueillis par l'association «Les Ailes Déployées», rue de Liège, pour travailler au rapprochement de l'ensemble des partenaires afin de renforcer le soutien aux habitants et à leur famille. Ne pas laisser de côté les personnes atteintes de troubles mentaux est un vrai défi pour notre société.

Mme GUICHARD

Avant de commencer à traiter de cette délibération, je souhaiterais rebondir sur ce que vous venez de dire: nous avons eu une réunion le 10 juin dernier. Je souhaiterais mettre l'accent sur le fait qu'il y a beaucoup de problèmes psychologiques chez les jeunes, enfants et adolescents. Dans tous les conseils d'établissement, on a des remontées que, même chez les bons élèves, il y a de gros troubles psychologiques: syndrome dépressif, anxiété, angoisses. Nos jeunes ont du mal à se remettre dans le bain après le confinement. C'est un problème crucial que les centres médico-psychologiques (CMP) ont du mal à gérer parce qu'ils n'ont pas de place, pas de moyens, pas suffisamment de personnel au vu de la file d'attente composée de jeunes qui attendent d'être pris en charge.

Récemment, on a appris que deux jeunes habitants du 8° arrondissement se sont suicidés. Nous avons fait un rapprochement entre les jeunes étudiants qui font des études supérieures, notamment ceux en classe préparatoire et les élèves qui sont inscrits au conservatoire de musique. Eux aussi ont des problèmes, comme les collégiens, les lycéens etc.... Il y a de gros problèmes de santé mentale, même dans le 8° arrondissement!

La ligue française pour la santé mentale, fondée en 1921, est une association reconnue d'utilité publique dès 1922. Elle développe ses propres activités en matière de recherches et de formation et édite notamment une revue. Son objectif est de prévenir la dérive de troubles importants pour des personnes psychologiquement fragiles, grâce à une nouvelle reconnaissance de l'influence de l'environnement sur les individus.

La subvention porte sur l'espace Médiation-famille créé par l'association depuis 2003 au 11 rue Tronchet. C'est un lieu d'accueil pour accompagner les familles lors de conflits familiaux ou une situation de séparation ou de divorce, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en place une garde partagée des enfants.

L'association travaille également avec le relai information Famille implantée en mairie du 8° arrondissement ainsi que le tribunal judiciaire de Paris et la cour d'appel de Paris. L'accueil du public se fait du lundi au vendredi sur site, et également via une permanence téléphonique.

En complément de son activité de médiation familiale, l'association anime deux ateliers :

- l'atelier des enfants, axé sur la relation parents-enfants;
- le parcours de reliance, pour accompagner les enfants dans les nouvelles organisations familiales issus d'une séparation.

Sachez qu'en 2021, 20 familles ont ainsi été accompagnées au titre de la médiation familiale. 97 entretiens ont été réalisés dans les locaux de l'association. L'entretien est mené par une psychologue clinicienne et un médiateur diplômé d'État, qui est habilité auprès de la cour d'appel pour éventuellement lui rapporter l'entretien tel qu'il se tient.

Les familles s'acquittent d'une participation calculée en fonction de leur quotient familial. La subvention pour la LFSM est de 8.000 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DFPE 81 est adoptée à l'unanimité.

23°/2022 DSP 9

Subvention de 28.000 euros à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP

M. BALADI

C'est exactement la même délibération qui était inscrite à l'ordre du jour du précédent Conseil d'arrondissement. Oppelia opère des maraudes dans le réseau de la RATP pour aller au contact des usagers de drogue. L'objectif de cette convention est d'associer la Préfecture de Région, la Région Îlede-France ainsi que l'Agence régionale de santé à trois centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues.

Mme LÉCUYER

C'est l'occasion de revenir sur ce sujet. Je regrette la philosophie constante qui sous-tend l'action de la Mairie de Paris à destination des usagers de la drogue. Un toxicomane est d'abord une personne malade, ensuite une personne susceptible de troubler l'ordre public, or, en refusant toute contrainte, l'Hôtel de Ville renonce à véritablement soigner et à restaurer l'ordre. Cette position n'est plus tenable, comme l'a récemment illustré l'échec du projet de centre pour toxicomanes dans le quartier d'Auteuil du 16° arrondissement.

C'est pour cette raison que je suis opposée à l'installation de salles de shoot dans les zones d'habitation à Paris, je suis en revanche favorable aux injonctions de soins prévues par la loi pour venir en aide aux personnes ayant malheureusement perdu leur libre arbitre. Je soutiens la demande du groupe «Changer Paris» qui, depuis 2020, demande à créer des dispositifs médicalisés dans des structures hospitalisées avec une prise en charge globale: médicale, psychiatrique et sociale, pour traiter de façon exhaustive les situations complexes des toxicomanes.

De même, je crois qu'il conviendrait dans le cas d'espèce d'être en mesure d'enjoindre des soins aux usagers de drogues présents dans les gares et les stations de la RATP. Compte tenu de ces réserves, je vais m'abstenir sur ce projet de délibération.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DSP 9 est adoptée à l'unanimité (12 voix). Mme LECUYER s'abstient.

24°/2022 DILT 6

Avenant n° 1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public — Autorisation – Signature

Mme d'HAUTESERRE

Photomaton déploie des photocopieurs et cabines photographiques à destination des services dans les mairies. Vous l'avez constaté, nous accueillons un appareil à la mairie pour que les usagers puissent y accéder directement, notamment lorsqu'ils viennent pour un passeport ou une pièce d'identité. Il est nécessaire de prolonger la convention actuelle qui prend initialement fin le 20 novembre 2022 dans l'attente des conclusions de la procédure de mise en concurrence prévue en mars 2023.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DILT 6 est adoptée à l'unanimité.

25°/2022 DTEC 26

Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore (PAES), version finale après consultation du public

M. BALADI

Cette délibération vise à arrêter la version finale du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, que nous avions déjà présentée lors de notre séance du 28 septembre 2021

Au terme de la consultation publique, le plan a été complété pour intégrer plusieurs priorités des habitants.

Au cours de la concertation, des Parisiens ont exprimé leur volonté de favoriser les motorisations silencieuses. C'est vrai que celles-ci sont de plus en plus présentes pour les automobiles et un peu moins pour les deux roues à Paris.

Concernant la circulation, une majorité de Parisiens ont émis le souhait de renforcer les contrôles de vitesse, surtout la nuit, notamment à cause des rodéos que nous avons connus dans certains arrondissements, dont le 8e, voire d'abaisser les limitations de vitesse.

De même, le bruit des deux-roues est une préoccupation majeure. Nous nous en préoccupons depuis plusieurs années, notamment pour les véhicules dont le pot d'échappement est modifié, dont le bruit sourd peut réveiller tout un quartier en pleine nuit.

C'est la raison pour laquelle, sur ce dernier point, Mme le Maire a demandé à la police municipale du 8° de renforcer ses contrôles. Mme le Maire a pu les accompagner la semaine dernière place Saint-Augustin pour une opération «sonomètre». De nombreuses contraventions ont été dressées, par

exemple à une moto qui émettait 93 décibels, quand la norme est de 80 décibels maximum. D'ailleurs, afin de multiplier ces opérations, notamment la soirée et la nuit, vous avez décidé d'acquérir un nouveau matériel de contrôle pour la police municipale.

D'une manière générale, les habitants sont en demande d'un renforcement des actions en matière de lutte contre le bruit nocturne. Nous nous y attelons également avec la police municipale, notamment par rapport aux terrasses estivales, mais nous y reviendrons plus tard au cours de cette séance.

Mme LÉCUYER

Nous le savons, la réduction des nuisances sonores, quelle qu'en soit la source, par exemple les deux roues motorisées ou les terrasses estivales, est un enjeu majeur de santé publique et de qualité de vie à Paris. Nous avons déjà débattu du projet de PAES lors de notre conseil du 28 septembre 2021. J'avais alors voté pour et j'avais renouvelé plusieurs propositions, notamment l'expérimentation d'un enrobé phonique sur le boulevard Malesherbes et la généralisation des chartes de qualité de chantier pour les travaux importants, à l'instar de ceux du 25-27 rue de Constantinople. Lors de notre Conseil d'arrondissement de novembre 2021, j'avais aussi déposé et défendu un vœu pour que la Mairie du 8° arrondissement améliore l'environnement sonore dans l'arrondissement en priorisant les axes sur lesquels nous devons concentrer l'effort de lutte, sans oublier l'expérimentation locale de radars sonores.

Il nous est aujourd'hui proposé de nous positionner à nouveau sur ce projet de PAES après qu'il a été enrichi de consultations du public, soi-disant massives. Quand on voit les chiffres qui s'élèvent à près de 3000 personnes, ce n'est pas très conséquent, mais cela reste une belle initiative.

Je voudrais exprimer un regret et une satisfaction. Mon regret : que la Mairie du 8º arrondissement n'ait pas organisé de réunion publique de présentation de ce PAES à l'instar de plusieurs autres arrondissements parisiens. Une telle réunion aurait pourtant permis d'échanger avec les habitants sur les nuisances sonores qu'ils subissent au quotidien.

Ma satisfaction: que le public propose d'ajouter au PAES la mise en place, dans chaque arrondissement, d'un comité local du bruit qui serait présidé et initié par le maire d'arrondissement afin de décliner localement les actions du PAES et ainsi inciter à la concertation des acteurs. J'y suis personnellement très favorable puisque cette proposition va dans le sens de ce que j'avais moimême eu déjà l'occasion de proposer. Pouvez-vous nous indiquer si vous y êtes favorable? J'imagine que vous l'êtes.

Je profite enfin de cette délibération pour me féliciter de l'entrée en vigueur dès 2023 du contrôle technique obligatoire bisannuel des deux roues motorisées. Ce contrôle permettra d'améliorer la sécurité routière et la lutte contre les pollutions évitables, particulièrement celles émises par les petites cylindrées. J'émets un avis favorable.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2022 DTEC 26 est adoptée à l'unanimité.

27°/V08 2022 07

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris prenne d'urgence plusieurs mesures conservatoires pour la sauvegarde la place de la Concorde

Mme LÉCUYER

La place de la Concorde est entièrement classée monument historique et se situe sur le site «Rives de Seine», dans le périmètre inscrit au patrimonial mondial de l'UNESCO.

Pour autant, de nombreux éléments architecturaux et patrimoniaux classés sont dans un état de dégradation préoccupant, voire catastrophique.

La responsabilité de la conservation de la place incombe à la Ville de Paris et cette dernière a décidé de différer, après les Jeux olympiques de 2024, le réaménagement de la place dans le cadre du réaménagement global des Champs-Élysées.

L'Hôtel de Ville manque ainsi à tous ses devoirs les plus élémentaires, à tel point que les habitants, je pense ici à un certain Baptiste que vous avez également rencontré, Parisien et amoureux du patrimoine, ont été obligés de lancer une pétition et interpeler des médias afin d'essayer de faire enfin bouger les choses. Ce qui est inacceptable, c'est que la Ville de Paris aurait dû régulièrement entretenir cette place, ce qui aurait probablement empêché sa dégradation catastrophique.

C'est pourquoi je vous propose que notre Conseil d'arrondissement émette le vœu que la Maire de Paris prenne d'urgence plusieurs mesures conservatoires pour la sauvegarde de la place de la Concorde. Je citerai trois grands axes :

- réparation des éléments dégradés des balustrades, des colonnes rostrales et du pavage;
- restauration des fontaines, des guérites, des lampadaires et des statues;
- protection de la place le temps de l'organisation des Jeux olympiques.

À titre personnel, je m'interroge sérieusement sur l'opportunité de maintenir la tenue d'épreuves olympiques sur cette place de la Concorde en 2024.

Qu'en pensez-vous, Madame la Maire? Comptez-vous vous engager personnellement en faveur de la sauvegarde de la place de la Concorde. Je sais que vous aussi avez rencontré cet habitant qui a le mérite de mettre en lumière toutes ces problématiques.

J'espère que tout cela aura un effet positif sur la place de la Concorde.

Mme d'HAUTESERRE

Je constate, à la lecture de ce vœu, que vous vous contentez de recopier le texte de la pétition portée par «Baptiste.75004».

Vous le savez, vous avez été Conseillère de Paris dans la précédente mandature que les dossiers n'avancent pas à coup de vœu, mais par le dialogue avec l'exécutif parisien élu démocratiquement. Notre arrondissement a pâti de l'absence de relations de travail entre mon prédécesseur qui a géré l'arrondissement pendant 37 ans et les maires de Paris qui se sont succédés : Chirac, Tiberi, Delanoë. Si la place est aujourd'hui dans cet état, c'est bien parce que depuis des décennies rien n'a été fait ou presque pour entretenir son patrimoine. D'ailleurs dès 2009, un rapport tirant le signal d'alarme a déjà été publié!

Ce n'est pas par un vœu que j'ai obtenu 17 millions d'euros pour la rénovation de nos églises.

Ce n'est pas par un vœu que 30 millions d'euros ont été débloqués pour rénover les Champs-Élysées.

Ce n'est pas par un vœu que la rénovation de l'hôtel Beaujon et les travaux d'extension du conservatoire ont été engagés.

Ce n'est pas par un vœu que la rénovation du lavatory de la Madeleine a été lancée.

Aussi, vous inviterai-je à relire le compte-rendu du précédent Conseil d'arrondissement où je vous ai déjà largement répondu concernant les opérations à venir place de la Concorde.

La mairie d'arrondissement n'a pas de budget propre pour mener des travaux de rénovation conséquents. Nous sommes contraints d'utiliser le mécanisme du budget participatif afin d'obtenir chaque année le financement de deux projets de 2 millions d'euros maximum chacun. On peut regretter que l'entretien du patrimoine soit soumis au vote des Parisiens, mais c'est notre seul moyen d'avancer rapidement.

Depuis janvier dernier, nous travaillons avec les services de la Ville de Paris sur un projet de rénovation des guérites de la place de la Concorde. Une première enveloppe de 2 millions d'euros permettrait de lancer les travaux pour au moins 4 d'entre elles. Cette proposition va être soumise au vote des habitants du 8 au 27 septembre prochains. Je ne doute pas de la mobilisation de tous ceux qui veulent que la place de la Concorde retrouve son lustre.

De même, dans le cadre de l'enveloppe propreté déléguée aux mairies d'arrondissement, j'ai demandé aux services de procéder à un désherbage complet de la place. Nous ne pourrons toutefois pas assumer l'entretien régulier de la plus grande place de Paris avec les seuls crédits dont je dispose.

J'ai reçu pendant près de deux heures l'auteur de la pétition sur la place de la Concorde. Je lui ai rappelé ce dont je vous parlais à l'instant: depuis le début de l'année, nous travaillons avec les services. La pétition ne nous a pas obligés à faire cette proposition au budget participatif. Il en a fait un compte-rendu fidèle sur les réseaux sociaux. J'ai tenu, comme toujours, un discours de vérité sur les moyens de la mairie du 8° et les marges de manœuvre financières dont dispose la Mairie de Paris.

Nous travaillons étroitement avec Karen Taïeb, adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine, le Secrétariat général de la Ville et l'ensemble des directions concernées afin d'identifier les priorités d'actions. S'il est trop tôt pour vous présenter le programme retenu, je ne manquerai pas d'y revenir lors d'un prochain Conseil d'arrondissement.

Mme LÉCUYER

Je vous posais une question à la toute fin de mon intervention. Êtes-vous favorable au maintien des Jeux olympiques à cet endroit? ou faut-il définir un autre lieu pour accueillir des épreuves qui auront forcément un effet sur l'état de la place?

Mme d'HAUTESERRE

Peut-être que les mairies d'opposition, c'est-à-dire les mairies de droite, ne veulent plus des Jeux olympiques à Paris après en avoir été les instigateurs. Je suis très transparente : il s'agit de contrer Mme Hidalgo qui a obtenu les Jeux olympiques. Nicolas Sarkozy s'était exprimé publiquement devant une centaine de journalistes qui lui avaient posé la question sur la tenue des JO à Paris. Il y était favorable. Cela représentait, disait-il, une manne pour Paris et pour la France. Comme vous le savez, les épreuves ne se déroulent pas seulement place de la Concorde ni même à Paris. Certes, Anne Hidalgo a décidé de changer certains emplacements pour installer des épreuves place de la Concorde. Le breakdance était initialement censé se tenir en Seine–Saint-Denis, je pense qu'elle a préféré le faire sur la place de la Concorde.

Lorsque la Maire de Paris a été interrogée sur la rénovation des Champs-Élysées, elle s'est exprimée pour dire qu'elle referait la place de la Concorde. Je dis que nous avons besoin des budgets participatifs. Comme vous le savez, les budgets n'arrivent pas en claquant des doigts. En tant que Maire, le seul moyen dont je dispose est d'amorcer le système, comme l'a rappelé Baptiste.75004 sur les réseaux sociaux, pour que les travaux puissent se faire. Après les quatre premières guérites, nous continuerons par le reste, ce qui va nécessiter énormément d'argent. Nous devons refaire pratiquement toute la chaussée de la place de la Concorde. Je ne veux pas jeter la pierre aux

militaires, mais lorsque chaque 14 juillet les chars passent sur les Champs-Élysées et la place de la Concorde, cela retire quelques pavés et fait quelques trous qui sont ensuite rebouchés par les services. C'est un endroit où il faut investir, le budget est colossal. J'avais également proposé de faire appel au mécénat pour les guérites, c'est en cours.

Je vous invite à vous mobiliser pour faire voter les citoyens entre le 8 et le 27 septembre pour le projet du budget participatif.

Mme LÉCUYER

Que se passera-t-il si ce budget participatif n'est pas voté?

Mme d'HAUTESERRE

Grâce à la mobilisation des uns et des autres, si tout le monde s'y met en plus de ce qui passe sur les réseaux sociaux, nous devrions être en mesure de sortir un projet conséquent.

Mme LÉCUYER

C'est-à-dire que l'enjeu va au-delà d'un problème de budget participatif. C'est un enjeu patrimonial!

Mme d'HAUTESERRE

Nous n'avons jamais dit le contraire!

Mme LÉCUYER

Le budget participatif semble tellement dérisoire face à l'ampleur de l'enjeu.

Mme d'HAUTESERRE

Vous dites qu'il est dérisoire, mais cela représente malgré tout 2 millions d'euros!

Mme LÉCUYER

Certains choix sont faits par la Ville de Paris que nous pouvons déplorer...

Mme d'HAUTESERRE

Je ne suis pas dans la tête de Mme Hidalgo ni dans celle de son adjoint aux finances. Je peux en revanche vous dire que je suis mobilisée dans mon arrondissement. Des crédits ont été accordés, quand mon prédécesseur n'obtenait rien.

Lorsque je suis arrivée en 2014, il fallait tout refaire: les écoles étaient dans un état épouvantable! Les élèves devaient se rendre à l'école en botte pour éviter de se mouiller les pieds, les toilettes étaient dans un état déplorable et les enfants étaient obligés de se retenir par crainte d'y aller. En effet, lorsque je suis arrivée, il a fallu faire des choix en faveur des familles et des équipements de proximité. S'agissant de la place de la Concorde, je n'avais pas les moyens financiers. La Ville propose de passer par un budget participatif, j'y participe, et peut-être aurons-nous un jour les moyens de tout refaire.

Vous pensez bien qu'en tant que Maire du 8^e arrondissement, si on me dit que l'on peut tout refaire de suite, j'aurai le sourire tous les jours. Nous nous battons pour faire avancer les choses, vous savez!

Mme LÉCUYER

Madame le Maire, je sais bien que ce n'est pas vous, avec le budget de la Mairie du 8° arrondissement, qui pourrez refaire la place de la Concorde, il s'agit de mettre le projecteur sur les enjeux comme l'a fait cet habitant.

Mme MICHEL

Je voudrais préciser Mme Taïeb se mobilise pleinement sur le sujet. Elle a déjà expliqué qu'elle ne peut pas s'occuper de toute la place de la Concorde car sont concernés les services de la voirie, la fontaine, les dorures de la fontaine etc... Cet enjeu est complexe parce qu'il mobilise de nombreux services.

Pour ce qui est du budget participatif, bien entendu nous pourrons nous occuper de la place de la Concorde sans ce budget. Toutefois, la nuance est que ce budget permet d'accélérer les futurs investissements. Nous avons récemment inauguré Saint-Philippe du Roule dont le chantier représentait 8 millions d'euros, Saint-Augustin et la Madeleine sont actuellement en cours de rénovation. Ces chantiers représentent des millions et des millions d'euros. Notre 8º arrondissement comporte un immense patrimoine culturel, qui nécessite énormément d'argent. Depuis que Mme Taïeb est présente, je pense que nous serons tous d'accord pour dire que c'est une bonne chose qu'elle ait pu mettre tant d'argent au service du patrimoine du 8º arrondissement. Nous ne pouvons pas tout faire en une année. Bien entendu, la place de la Concorde est une priorité, malheureusement, nous n'avons pas encore tout l'argent nécessaire pour tout placer à la Concorde. Dans tous les cas, ce sera fait. Le budget participatif accélère la procédure.

Mme LÉCUYER

Je voudrais aussi savoir si vous êtes, Madame le Maire, favorable au maintien des épreuves des Jeux olympiques sur cette place.

Mme d'HAUTESERRE

À partir du moment où cela a été voté, j'y suis favorable. Le CoJo a été sollicité sur cette question, nous n'allons pas annuler les épreuves parce que le 8° arrondissement n'est pas d'accord avec le choix qui a été fait.

M. BALADI

Au titre de la protection des monuments historiques, je suis étonné qu'au-delà de la Ville de Paris qui en est responsable, le ministère de la Culture n'ait pas pris toute sa part. C'est aussi un sujet.

Mme d'HAUTESERRE

Est-ce que vous retirez votre vœu, Madame LÉCUYER? La majorité émet un avis défavorable.

M. BALADI

Nous votons contre ce vœu en l'état.

Mme LECUYER

Vous avez des amendements à proposer?

M. BALADI

Oui. Il fallait re rédiger ce vœu en préambule.

Mme LECUYER

C'est un sujet important. Vous voyez Mme le Maire qu'un candidat à la députation se mobilise sur ce sujet.

Mme d'HAUTESERRE

Je vais être claire. Ce M. Baptiste est venu me voir. Il me dit qu'il a rencontré les élus et je lui demande lesquels. Il me répond qu'il a rencontré Mme LÉCUYER, je lui explique qu'elle ne compte pas. Il m'explique également qu'il a rencontré M. MAILLARD, qui est député et ne fait pas partie du Conseil de Paris et n'a donc pas à voter dans cette instance.

Mme LÉCUYER

M. BALADI est intervenu également et a précisé qu'il allait se mobiliser.

M. BALADI

Ce monsieur n'a pas souhaité me rencontrer. J'ai appris qu'il était adhérent d'un parti politique.

Mme d'HAUTESERRE

Reprenons le vote. Le vœu V08 2022 07 est rejeté à la majorité (10 voix). Abstention : Mme MICHEL et Mme SEGOND. Mme LECUYER vote pour.

28°/V08 2022 08

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris informe les élus et les habitants du 8° arrondissement sur la mise à jour de la révision du plan de circulation dans le quartier Saint-Augustin

Mme LÉCUYER

Une réunion publique d'information a été organisée en janvier 2022 par la Mairie de Paris afin de présenter le contenu du projet de la démarche "Embellir votre quartier" pour le quartier Saint-Augustin. À cette occasion, les riverains et des parents d'élèves ont exprimé de vivres réserves sur le projet de révision du plan de circulation, notamment en termes de sécurité des cheminements piétons à proximité des établissements scolaires du secteur, je pense entre autres au report de trafic sur la rue du Monceau du fait du changement de sens de circulation rue de Rocher.

Les élus et les habitants du 8º arrondissement n'ont pas été informés depuis de la bonne prise en compte des réserves sécuritaires exprimées en janvier.

Je vous propose que notre Conseil d'arrondissement émette le vœu auprès de la Maire de Paris qu'elle nous informe (élus et habitants du 8^e arrondissement) de la mise à jour du projet de révision du plan de circulation dans le quartier Saint-Augustin en intégrant les réserves sécuritaires exprimées.

Mme d'HAUTESERRE

La révision du plan de circulation du quartier Saint-Augustin a été présentée aux habitants le 19 janvier dernier. Les remarques ont bien été prises en compte par les services, notamment quant à la nécessité de renforcer la sécurité des élèves sur leur trajet domicile-école.

Je note que sur ce point, comme souvent, vous énoncez des objectifs contradictoires. D'un côté, vous refusez les mesures permettant de renforcer la sécurité routière (déploiement des zones 30, développement des rues aux écoles, végétalisation de l'espace public). De l'autre, vous reconnaissez que les piétons se sentent en insécurité. Où est la cohérence?

Le rôle d'un maire d'arrondissement est de veiller à l'intérêt général, et non de répondre aux intérêts catégoriels comme vous le faites.

J'ai reçu des habitants du haut de la rue du Rocher qui souhaitent que nous développions l'attractivité de la rue en réduisant les circulations.

Je vous avoue ma surprise: lorsque je me promène, les habitants viennent me voir pour me dire qu'ils sont contents. Je leur demande alors de se rendre au conseil de quartier pour faire entendre leur voix, notamment à mes opposants.

La proviseur du lycée Racine aimerait disposer d'une rue aux écoles devant son établissement. Les commerçants de la rue Joseph-Sansbœuf aimeraient aussi bénéficier d'une rue plus agréable pour les piétons.

J'ai échangé avec des riverains de la rue Portalis qui souhaitent que nous procédions à l'apaisement de cette voie en procédant de la même façon que nous avons agi sur la rue de la bienfaisance.

Demain, je participe à une réunion avec la DVD pour déterminer les options à présenter aux habitants lors du Conseil de quartier Saint-Augustin qui se tient en mairie le 29 juin prochain à 19 h. J'invite toutes les personnes qui se sentent concernées à venir à ce conseil pour échanger. En fonction des observations des habitants, nous arrêterons les modalités définitives de la révision du plan de circulation. C'est la définition de la démocratie participative.

Mme LÉCUYER

Je ne vois pas le rapport avec les rues aux écoles que vous mentionnez. Je vous demande juste si vous avez des informations à communiquer concernant la rue. Vous savez que nous avons eu une réunion mouvementée...

Mme d'HAUTESERRE

Nous avons eu plusieurs réunions.

Mme LÉCUYER

Vous savez de quelle réunion je parle, lors de laquelle le plan de circulation nous a été présenté. Un certain nombre de parents d'élèves étaient présents et ont exprimé leurs réserves : en fermant une partie de la rue du Rocher, cela engendre un report de circulation sur notamment les rues de Monceau et du Général Foy, où il y a beaucoup de passage d'enfants, pour des raisons multiples et variées.

Devant ce plan, les parents d'élèves ont donc émis des réserves quant à la sécurisation des trajets de leurs enfants. Les services ont dit qu'ils allaient en tenir compte, nous sommes désormais six mois après cette réunion, et nous voulions savoir si ces réserves ont été prises en compte. Cela n'a rien à avoir avec la rue aux écoles.

Mme d'HAUTESERRE

La rue aux écoles permet d'apaiser un quartier.

Vous demandez un avis des services. Ceux-ci ont rencontré les établissements scolaires, il y a eu quelques changements dans les directions, ils vont faire une proposition prochainement. Lorsque j'aurai toutes les informations, je les communiquerai. J'espère détenir tous les éléments pour les communiquer au conseil de quartier Saint Augustin qui se tiendra prochainement.

Comme je l'ai dit: j'ai toujours voulu que la gestion de cet arrondissement et de cette Mairie transparente! Lorsque j'entends dire que je ne communique pas, que je fais les choses par-derrière, je vous répète que ce n'est pas ma manière de procéder.

Les services de la Ville de Paris, les fonctionnaires, sont apolitiques. Ils font ce que la Maire d'arrondissement leur demande, avec les moyens qu'ils ont. J'ai expliqué qu'il y a eu des changements dans les directions. Les services sont à l'écoute, ils font leurs analyses, ils ont réalisé la rue de la Bienfaisance en concertation avec le directeur de l'école Fénelon et les directrices des écoles élémentaires et maternelles.

Tout est clair, et il ne s'agit pas de prendre des décisions qui iraient à l'encontre des habitants. Notre but est de gérer les dossiers qui concernent les familles. Nous avons conscience de la forte fréquentation des enfants et du report de la circulation. La politique de la Ville est de réduire le nombre de voitures. Je vote contre votre vœu.

Mme LÉCUYER

J'aurais en fait préféré vous poser une question, mais le problème, c'est que nous n'avons désormais le droit qu'à deux vœux et une question. Je suis donc contrainte à formuler un vœu plutôt qu'une question.

Mme d'HAUTESERRE

C'est ce que prévoit notre règlement intérieur. Le vœu V08 2022 08 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LECUYER vote pour.

29°/008 2022 04

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8° pour faire un point d'étape sur la saison des "terrasses estivales" dans l'arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Nous abordons maintenant les questions orales. Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de 3 minutes pour la présenter puis d'un droit de réplique de 2 minutes après la réponse de la majorité.

Mme LÉCUYER

Principale mesure de la réforme du Règlement des étalages et terrasses (RET) en vigueur depuis le le juillet 2021, les "terrasses estivales" — nouvelle dénomination des anciennes "terrasses éphémères" — peuvent dorénavant être installées sur l'espace public chaque année pendant 7 mois, du le avril au 31 octobre.

À Paris comme dans le 8º arrondissement, la saison 2022 a donc démarré le 1º avril. Les autorisations définitives ont été délivrées par l'Hôtel de Ville, lequel devait préalablement recevoir les avis favorables ou défavorables des Mairies d'arrondissement. Dans le respect des prescriptions édictées par le RET et notamment la tranquillité des riverains, ces terrasses peuvent être installées devant les commerces sur les places de stationnement, les trottoirs, les terre-pleins, les placettes et les rues piétonnes.

Afin que ce retour des terrasses estivales ne soit pas synonyme de celui des nuisances aux riverains, la Mairie de Paris s'est engagée à les réguler plus strictement, de sorte qu'elles soient "encadrées", "esthétiques" et "contrôlées".

Ma question est la suivante : pouvez-vous, s'il vous plaît, nous indiquer :

- le nombre d'autorisations définitives délivrées dans l'arrondissement;

- le nombre de demandes d'autorisation rejetées dans l'arrondissement;
- le nombre de signalements de nuisances transmis par les riverains via l'application DansMaRue;
- les initiatives que la Mairie du 8° arrondissement a prises et compte encore prendre pour préserver un équilibre et une cohabitation harmonieuse entre la vie des riverains et le travail des commerçants au cours des 7 mois d'activité de ces nouvelles "terrasses estivales".

Mme d'HAUTESERRE

Vous semblez ignorer le fonctionnement des terrasses estivales. Aussi, je me permets de vous en rappeler la procédure.

Les demandes de terrasses déposées en ligne sur paris.fr par les commerçants sont instruites par la direction de l'urbanisme. En parallèle, cette dernière sollicite pour avis la maire d'arrondissement, les services de la voirie et, dans les voies où elle est compétente, la Préfecture de Police qui dispose alors d'un pouvoir d'avis conforme.

Une fois l'ensemble des avis rendus, ce sont les services techniques qui délivrent l'arrêté d'autorisation, par délégation de signature de la Maire de Paris.

Concernant l'avis que nous avons à rendre en tant que maire d'arrondissement, les choses sont très claires. Si la demande respecte le règlement des terrasses et étalages, tel que voté en juin 2021, j'émets un avis favorable assorti systématiquement de réserves concernant le respect des horaires (22 h) et les nuisances sonores. Il n'y a ainsi aucune place à l'arbitraire et les commerçants sont traités avec une parfaite égalité.

Je n'hésite pas à me déplacer pour rencontrer les restaurateurs et leur expliquer sur le terrain pourquoi leur demande n'est pas recevable et comment nous pouvons trouver une solution qui respecte le RET. C'était par exemple le cas de l'établissement «Oh Vin Dieu». Le restaurateur est venu me rencontrer, car il n'a pas obtenu de terrasse estivale sur stationnement. Il peut désormais exploiter des tables sur le trottoir tout en respectant le cheminement des piétons. Le restaurateur m'a remercié mille fois d'avoir pu trouver une solution pour son établissement.

La police municipale est particulièrement mobilisée sur le respect des autorisations données, qu'il s'agisse des dimensions des terrasses, des nuisances et du respect des horaires. En cas de verbalisations répétées, des PV de manquement au RET sont dressés (de 500 à 1500 euros) et l'autorisation de terrasse peut être révoquée.

À ce jour, 460 demandes de terrasses estivales ont été déposées, 227 ont été acceptées, 180 ont été refusées et 53 sont en attente des décisions de la voirie ou de la Préfecture de Police.

La police municipale est intervenue à 494 reprises depuis le le avril concernant les terrasses. Seuls deux commerçants ont été verbalisés pour des nuisances sonores, les 355 verbalisations dressées depuis avril concernent essentiellement le non-respect des dimensions de la terrasse autorisée.

Ces chiffres démontrent qu'un équilibre a été trouvé entre soutien à l'activité des commerçants et respect de la tranquillité des riverains.

Je me déplace régulièrement pour éviter « la guerre civile » dans les quartiers lorsque des restaurateurs m'envoient des photos relatives à un litige ou à une tension avec les terrasses voisines. J'explique la façon dont procède le RET, notamment concernant les emplacements de livraisons ou de deux-roues.

Nous devons faire en sorte que les commerçants puissent travailler, tout en respectant la vie et la tranquillité du quartier et des riverains. Dans les rues à sens unique, il est difficile de supprimer un

emplacement de livraison pour des raisons évidentes de manutention. J'ai demandé aux restaurateurs de prendre contact auprès des habitants et des copropriétés pour s'enquérir de la possibilité de déplacer un emplacement réservé aux livraisons devant chez eux et permettre ainsi l'installation d'une terrasse. J'ai exigé qu'une zone de livraison soit maintenue dans toutes les rues qui en ont besoin.

Pour l'instant, il n'y a pas de conflit et tout se passe bien. Il a fallu passer du temps à expliquer l'application du RET. Nous avons eu des réunions en présence des commerçants et d'une association de riverains qui s'opposaient fermement à l'installation de ces terrasses. Le président du groupement de restaurateurs et hôteliers a argumenté sur la nécessité de travailler.

La Mairie de Paris a autorisé les emplacements sur les places de stationnements payants à la suite de la période de confinement et du respect des jauges dans les établissements recevant du public. Les restaurateurs sont alors montés au créneau pour faire valoir leur besoin d'étendre leur surface d'accueil pour conserver un minimum d'activité et leur personnel.

Je crois que tout le monde est satisfait du fonctionnement actuel. Dans l'arrondissement, nous n'avons pas de retours négatifs de riverains.

Il n'y a pas de vote sur les questions orales.

Mme d'HAUTESERRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'arrondissement est levée.

La date du prochain Conseil d'arrondissement est fixée au mardi 27 septembre 2022 à 19 h.

Je vous rappelle que les Conseils de Quartier commencent cette semaine :

- jeudi 23 juin à 19 h à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne pour le quartier Hoche-Friedland;
- vendredi 24 juin à 19 h à l'école Paul-Baudry pour le quartier Saint-Philippe du Roule;
- lundi 27 juin à 19 h à l'école Moscou pour le quartier Europe;
- mardi 28 juin à 19 h à l'école Monceau pour le quartier Monceau;
- mercredi 29 juin à 19 h à la mairie pour le quartier Saint-Augustin;
- jeudi 30 juin à 19 h à l'école Surène pour le quartier Élysée-Madeleine;
- vendredi ler juillet à 19 h à l'école Robert-Estienne pour le quartier Triangle d'Or.

Je vous souhaite une excellente soirée et un bel été. Soyez prudents avec le virus qui semble revenir et dont nous espérons qu'il va nous laisser tranquilles.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8° arrondissement, à 20h30.

Jeanne d'HAUTESERRE